

## Du régime présidentiel au régime parlementaire

*Le Président de la République « a volé vers toutes les régions du monde pour dispenser des leçons ou proposer des plans boiteux avec une réussite quasi nulle. »*

*Grégory Rzepski, in Le monde diplomatique juillet 2024, p..5 « Aux yeux du monde »*

Depuis le lundi 8 juillet 2024, au lendemain du second tour des élections législatives anticipées, les commentaires vont bon train ; c'est la première fois que se présente ce cas de figure : **aucune majorité absolue n'existe pour déterminer le choix, qui revient au Président de la République, du nouveau Premier Ministre !** La première fois dans la Vème République (1958-jusqu'à aujourd'hui) ; mais l'occurrence s'est présentée maintes fois dans la IVème (1946-1958) et la IIIème (1870-1940) Républiques.

L'Assemblée nationale, nouvellement élue, est divisée en plusieurs blocs, dont trois plus importants : le bloc du **Nouveau Front Populaire** en tête, les partis de la macronie en deuxième position et, enfin, le **Rassemblement National** grand perdant du second tour. Il reste, à droite, **les Républicains** qui sont allés aux élections en ordre dispersé et divers groupes d'élus qui peuvent apporter, ou non, des voix d'appoint lors des futures discussions puis votes sur les projets ou propositions de loi soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale. Il faut rappeler que **la démocratie repose sur l'existence de trois pouvoirs, le Législatif, l'Exécutif, le Judiciaire, qui fonctionnent sur la base de la séparation intégrale d'exercice entre eux.** Le pouvoir législatif, formé d'une ou deux chambres de représentants qui émanent par le vote (au suffrage universel direct ou indirect, de préférence) national et/ou territorial, fixe les règles, autrement dit les lois, qui organise la vie de la société concernée par ce vote. Le pouvoir exécutif applique les lois et doit rendre compte au premier pouvoir de la bonne application des lois. Quant au pouvoir judiciaire, il intervient quand un individu ou un groupe de la société en question ont contrevenu aux lois. **Cela a été mis en évidence et expliqué par Charles-Louis de SECONDAT, baron de la BREDE et de MONTESQUIEU, dans *l'Esprit des lois*, publié anonymement en 1748.**

La République française qui se doit être humaniste, sociale et juste est actuellement confrontée à un double problème : **une Assemblée nationale sans majorité absolue et un président dont l'ineptie a conduit à cette situation.** Détenteur d'une forte partie du pouvoir exécutif, il a dissout l'Assemblée nationale qui ne disposait déjà plus de majorité absolue, au soir de l'élection européenne qui avait acté la mise en échec de sa propre liste ...Maintenant, deuxième échec ! Il a, en outre, promis à plusieurs reprises de s'opposer au **Rassemblement national** né du **Front national**, une imposture de Jean-Marie LE PEN, pétainiste notoire, c'est-à-dire, d'extrême-droite, autoritaire, fasciste et défaitiste ! Or, les Français, au second tour des législatives ont délibérément choisi d'écarter le RN de la prise de pouvoir : ils ne veulent pas, aux deux tiers d'entre-eux, ce pouvoir fascisant. Mais, du même coup, ils ont empêché les institutions de la Vème République de fonctionner selon l'esprit présidentiel. Rappelons que le Général DE GAULLE a, par referendum en 1962, modifié la Constitution de 1958 qu'il avait voulue : **il a institué, par cette révision constitutionnelle, l'élection au suffrage universel du Président (ou Présidente) de la République.** Mais n'est pas le Général DE GAULLE qui veut ... L'actuel président a perdu la main et, avec lui, le « présidentielisme » qui donnait une dimension monarchique à la République française.

Le parlementarisme, né avec la Révolution de 1789, a mis du temps à se façonner ; **il a été entravé par la Vème République et doit reprendre son cours.** Dans la France de 2024, la crise sociale, dominée par la perte de pouvoir d'achat et l'appauvrissement de millions de Français de tous âges, doit être combattue par un gouvernement de coalition avec le moins d'arrière-pensée possible : **la clairvoyance antifasciste des Français exige qu'ils soient pris au sérieux :** modification des

institutions, certes, mais surtout prise en compte de la meilleure répartition des contributions (les impôts ...) avec l'amélioration et l'élargissement des services publics ; **l'École de la République, l'hôpital public, les transports, l'aménagement du territoire, l'eau, l'énergie** doivent bénéficier de l'attention sans relâche des nouveaux élus du Front républicain. La France est riche, mais trop de Français peinent à joindre les deux bouts ; il y a des solutions à cela. Même s'il faut recourir à de nouvelles élections, y compris référendaires.

Au fait, le 8 juillet, dans les multiples commentaires entendus sur le retour obligé au parlementarisme, l'auteur de ces lignes a surpris, **une seule fois**, un invité aux émissions télévisées organisées à cette occasion s'interroger sur la pertinence de la dissolution de l'Assemblée nationale : pourquoi pas, disait-il, plutôt la démission du Président ?